



PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DU CRIAC À BUT NON LUCRATIF

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2020

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les tarifs Clean Rivers Impervious Area Charge (CRIAC) ont été augmentés pour permettre de financer un projet de 2,7 milliards de dollars visant à réduire de manière significative le déversement des eaux d'égouts brutes et des eaux de ruissellement dans les rivières Anacostia et Potomac et Rock Creek. Le District reconnaît que ces augmentations ont imposé une charge aux organismes à but non lucratif locaux, en particulier les organismes de bienfaisance, les cimetières et les lieux de culte.

Le programme d'allègement à but non lucratif du CRIAC offre un allègement financier aux organismes à but non lucratif admissibles, ce qui réduit considérablement leur CRIAC.

ÉTAPE 1 : Déterminez si votre propriété à but non lucratif est admissible à un allègement.

Pour être admissible, votre organisation doit répondre aux trois critères ci-dessous.

1. Être un organisme à but non lucratif du District avec une taxe foncière ou une exonération fiscale sur les intérêts possessoires en tant qu'organisme de bienfaisance local, cimetière, lieu de culte religieux ou établissement de soins continus (tel que déterminé par le **Bureau des impôts et des recettes du District**).
2. Démontrer des difficultés financières pour payer le CRIAC. **VOIR ÉTAPE 4.**
3. Accepter de réduire les effets nocifs des eaux de ruissellement grâce à une méthode d'atténuation approuvée par le DOEE. **VOIR ÉTAPE 5.**

ÉTAPE 2 : Parlez-nous de la propriété à but non lucratif qui demande un allègement et fournissez des documents à l'appui.

Statut d'exonération fiscale à but non lucratif : ☐ Organisme de bienfaisance ☐ Cimetière ☐ Lieux de culte ☐ Établissement de soins continus

- Toutes les organisations doivent soumettre leur plus récent **rapport d'utilisation des propriétés exemptées FP-161** pour chacune des propriétés pour lesquelles elles demandent un allègement. Les établissements de soins continus doivent également soumettre leur licence délivrée par le **Département des assurances, des valeurs mobilières et des banques**.

Une partie de la propriété est-elle utilisée à des fins autres que le statut d'exonération sélectionné ci-dessus ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez décrire en détail toutes les utilisations de la propriété : _____

Nom de l'organisation : _____ EIN de l'organisation : _____

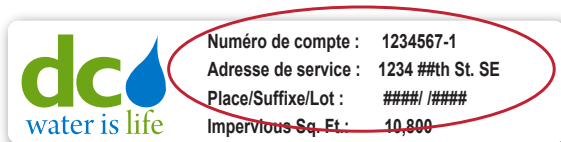
Point de contact de l'organisation : _____ Titre : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Adresse postale sur la facture de DC Water : _____ Washington, DC CODE POSTAL : _____

Adresse de service sur la facture de DC Water (si différente de celle ci-dessus) : _____ Washington, DC CODE POSTAL : _____

Numéro(s) de compte de DC Water : _____ - _____



REMARQUE : Votre numéro de compte et votre adresse de service se trouvent dans le coin supérieur gauche de votre facture DC Water. Vous trouverez un exemple de facture de DC Water à la fin de cette demande. Pour les propriétés avec plus d'une facture d'eau, incluez tous les numéros de compte.

ÉTAPE 3 : Calculez le CRIAC annuel de votre organisme à but non lucratif.

Nombre d'URE : _____ X \$20.94 (Taux mensuel du CRIAC Exercice 20) = _____ X 12 (mois dans une année) = **CRIAC annuel USD** _____

Trouvez le nombre de vos URE sur la facture de DC Water, sous Frais courants.

Les URE facturées seront sur la ligne « Clean Rivers IAC ».

REMARQUE : Pour les propriétés avec plus d'une facture d'eau, veuillez totaliser toutes les URE facturées pour utiliser la formule ci-dessus.

FRAIS COURANTS - COMMERCIAUX

Frais de mesure 2"	7,54 USD
Frais de remplacement du système d'eau 2"	83,75 USD
Services d'eau 3,21 CCF X 4,40 USD	14,12 USD
Services d'eau 14,79 CCF X 4,05 USD	59,90 USD
Services d'égout 3,21 CCF X 6,00 USD	19,26 USD
Services d'égout 14,79 CCF X 7,75 USD	114,62 USD
Clean Rivers IAC 10,80 URE X 20,94 USD	226,15 USD

Vous trouverez un exemple de facture de DC Water à la fin de cette demande



PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DU (CRIAC) À BUT NON LUCRATIF DEMANDE POUR L'EXERCICE 2020

ÉTAPE 4 : Indiquez à quelles exigences de difficultés financières votre organisation à but non lucratif répond-elle (SÉLECTIONNEZ UNE RÉPONSE)

- ☐ **Organisation de bienfaisance, cimetière laïque ou établissement de soins continus** : Le CRIAC annuel représente au moins **1.0%** des revenus annuels de l'organisation, après dépenses. **Veillez joindre le formulaire 990 de l'IRS le plus récemment rempli.**
- ☐ **Maison de culte ou cimetière religieux** : Le CRIAC annuel représente au moins **1.0%** des revenus annuels de l'organisation, après dépenses. J'ai compilé ces informations conformément aux exigences de dépôt du **formulaire 990 de l'IRS**. Vous pouvez consulter le formulaire 990 de l'IRS, **Partie VIII** et **Partie IX** pour des exemples de sources de recettes et de revenus.
- Si votre organisation a volontairement soumis un formulaire 990 de l'IRS au cours des deux dernières années, veuillez joindre le formulaire 990 de l'IRS le plus récemment rempli.**

Déterminez vos difficultés financières : Veuillez utiliser des chiffres exacts, ne pas arrondir (REQUIS)

CRIAC annuel (de l'étape 3) : USD _____ USD $\div$ Revenus annuels, après dépenses USD _____ = USD _____
X 100 = _____ %

ÉTAPE 5 : Sélectionnez votre plan d'atténuation des eaux pluviales. (CHOISISSEZ UNE OU PLUSIEURS OPTIONS, LE CAS ÉCHÉANT) :

Il existe quelques options pour que votre organisation satisfasse aux exigences d'atténuation des eaux pluviales. S'il n'est pas possible d'entreprendre l'atténuation des eaux pluviales sur votre propriété, vous pouvez choisir d'utiliser une petite partie de votre allègement approuvé pour financer un projet ailleurs. Sinon, vous pouvez choisir de payer pour l'installation des infrastructures vertes sur votre propriété ou de soutenir les infrastructures vertes ailleurs dans le District. Une description détaillée de chaque option se trouve ci-dessous :

- ☐ **OPTION A - Financer des infrastructures vertes sur une autre propriété** : Il n'est pas possible pour notre organisation d'entreprendre l'atténuation des eaux pluviales sur place. Notre organisation choisit de renoncer à une petite partie de notre allègement (≈ 19 USD/URE/an) pour financer l'atténuation des eaux pluviales ailleurs dans le District. **Dans la plupart des cas, le DOEE s'attend à ce que ce soit l'option la plus simple et la plus rentable.**
- ☐ **OPTION B - Achat de SRC pour financer les infrastructures vertes** : Il n'est pas possible pour notre organisation d'entreprendre l'atténuation des eaux pluviales sur place. Notre organisation achètera dix (10) crédits de rétention des eaux pluviales (Stormwater Retention Credits/SRC)/URE/an (≈ 19 USD/URE/an) pour soutenir les infrastructures vertes dans le District. Vous pouvez acheter des SRC auprès du **Registre SRC et Offv**.
- ☐ **OPTION C - Construire de nouvelles infrastructures vertes** : Notre organisation s'engage à planter un arbre par 1 000 pieds carrés de superficie imperméable et/ou à installer des infrastructures vertes sur notre propriété afin de réduire le ruissellement d'au moins 10 %. Nous fournirons des modèles à permis d'eaux pluviales avant le 15 août 2020. Pour garantir que votre plan répond aux exigences minimales, veuillez remplir la feuille de travail sur l'atténuation des eaux pluviales à la page 4.
- ☐ Notre organisation souhaite travailler avec une organisation qui peut aider à installer des infrastructures vertes sur notre propriété (facultatif).
- ☐ **OPTION D - Entretien des infrastructures vertes existantes** : Notre organisation a déjà planté des arbres (après le 1er mai 2009) et/ou installé des infrastructures vertes sur la propriété qui répondent à l'exigence de réduction de 10 % du ruissellement. Si vous avez participé à un programme du DOEE (par exemple RiverSmart, SRC Price Lock ou Stormwater Management Plan), nous avons vos documents. Si vous avez installé des infrastructures vertes en dehors d'un programme du DOEE, veuillez remplir la feuille de travail sur l'atténuation des eaux pluviales à la page 4.

Nos plans incluent (veuillez remplir uniquement si vous avez choisi l'option B, C) :

Si votre organisation a choisi l'option A ou B, veuillez expliquer pourquoi l'atténuation sur place n'est pas possible :



PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DU (CRIAC) À BUT NON LUCRATIF DEMANDE POUR L'EXERCICE 2020

ÉTAPE 6 : Acceptez les conditions.

Avec ma signature ci-dessous, je certifie que :

- ☐ Je suis un responsable, un gestionnaire, un fonctionnaire judiciaire ou un agent autorisé à signer cette demande au nom de l'organisation à but non lucratif faisant la demande d'un allègement, ainsi qu'à engager l'organisation à but non lucratif aux exigences du programme (les détails peuvent être consultés sur doee.dc.gov/service/nonprofit.criacrelief).
- ☐ J'ai lu et compris cette demande.
- ☐ Les informations que j'ai fournies sur cette demande sont vraies, complètes et exactes au meilleur de mes connaissances.
Je comprends, qu'en vertu du Code officiel du DC § 22-2405, faire une fausse déclaration est passible de sanctions pénales.
- ☐ Je comprends que ma demande est sujette à vérification et j'accorde au Bureau des impôts et des recettes l'autorisation de partager des informations avec le DOEE afin de vérifier l'admissibilité de l'organisation.
- ☐ Je comprends que l'allègement tarifaire offert dans le cadre du programme est susceptible de changer et que l'allègement accordé à ma propriété peut être modifié au cours de l'année du programme.
- ☐ Si l'organisation ne parvient pas à effectuer l'atténuation des eaux pluviales ou à fournir des modèles à permis avant le 15 août 2020, j'autorise le DOEE à réduire le montant de l'allègement pour septembre 2020 en fonction de la valeur marchande de 10 SRC/URE (19,30 USD/URE) durant l'exercice 19.
- ☐ Je comprends que si l'organisation n'effectue pas mon projet approuvé d'atténuation des eaux pluviales dans un délai d'un an à compter de la date d'approbation de cette demande, nous pourrions être tenus de rembourser tous les allègements accordés sur ma facture d'eau.
- ☐ Si l'organisation choisit l'atténuation des eaux pluviales sur place, l'organisation :
 - Répondra aux requêtes du DOEE concernant des informations supplémentaires sur notre demande.
 - Comprend que si l'atténuation des eaux pluviales sur place ne répond pas aux exigences minimales, l'organisation devra peut-être installer des infrastructures vertes supplémentaires ou répondre à une partie de mes besoins avec une atténuation hors site.
 - Accorde au DOEE l'autorisation d'effectuer des inspections des arbres plantés ou des infrastructures vertes installées en vue de répondre aux exigences d'atténuation des eaux pluviales.
 - Promet d'entretien les arbres plantés ou les infrastructures vertes installées pour répondre aux exigences d'atténuation des eaux pluviales, ou de les remplacer par des arbres équivalents ou des infrastructures vertes similaires.
 - Informera le DOEE s'il supprime, modifie ou arrête l'entretien des arbres plantés ou des infrastructures vertes installées pour répondre aux exigences d'atténuation des eaux pluviales.
- ☐ L'organisation informera le DOEE si les coordonnées se trouvant sur cette demande changent.
- ☐ J'autorise le DOEE à inscrire ma propriété à RiverSmart Rewards et j'accorde à DC Water la permission de partager des informations portant sur mon compte d'eau et d'égout avec le DOEE.

Signature autorisée : _____

Date: _____

ÉTAPE 7 : Soumettez votre demande.

Si vous faites une demande en tant qu'organisme de bienfaisance, assurez-vous de joindre votre plus récent formulaire 990 de l'IRS rempli.

PAR COURRIEL:

criac.nonprofit@dc.gov
Ligne d'objet : Demande à but non lucratif

À L'AIDE D'UN FORMULAIRE EN LIGNE

Base de données des eaux pluviales
du DOEE

PAR COURRIER

DOEE, Attn: Regulatory Review Division
CRIAC Nonprofit Relief Program
1200 First Street NE, 5th Floor, Washington, DC 20002

ÉTAPE 8 : Le DOEE examine votre demande

Si elle est approuvée, vous recevrez une notification et, le cas échéant, les prochaines étapes concernant votre plan d'atténuation des eaux pluviales.

Si elle est refusée ou incomplète, vous recevrez une notification expliquant pourquoi votre demande a été refusée, avec des informations sur la façon de faire une nouvelle demande, le cas échéant.



PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DU CRIAC (CRIAC) À BUT NON LUCRATIF DEMANDE POUR L'EXERCICE 2020

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand l'allègement sera-t-il appliqué à ma facture de DC Water ?

L'allègement approuvé sera appliqué à votre facture d'eau dans un délai de un à deux cycles de facturation.

Que se passe-t-il si nous ne fournissons pas de modèles à permis d'eaux pluviales, documentant un effort de bonne foi pour effectuer notre proposition d'atténuation des eaux pluviales d'ici le 15 août 2020 ?

Le DOEE réduira le montant de l'allègement approuvé en septembre en fonction de la valeur marchande de dix (10) crédits de rétention des eaux pluviales par URE durant l'exercice 2020, pour installer des infrastructures vertes au nom de votre organisation.

De quelles options disposons-nous si nous avons installé des infrastructures vertes sur notre propriété, mais qu'elles n'atteignent pas le minimum de 10 % de réduction du ruissellement ?

Votre organisation peut choisir plusieurs options d'atténuation pour votre plan d'atténuation des eaux pluviales. Cela prendra en compte vos efforts actuels en vue de votre exigence de 10 % et vous permettra de compenser la différence par une ou plusieurs des autres options disponibles.

Quels programmes du DOEE peuvent m'aider à installer des infrastructures vertes sur ma propriété ?

Les organisations à but non lucratif peuvent demander un financement de projet de conception/construction via [RiverSmart Communities](#) ou peuvent choisir de travailler avec une entreprise qui regroupe des SRC via le [programme d'échange SRC](#) du DOEE.

Où puis-je trouver une entreprise qui regroupe des SRC ?

Les entreprises d'agrégation des SRC sont des organisations ayant une expérience dans l'évaluation de la pertinence d'un site, et dans la conception et l'installation de projets d'infrastructures vertes à grande échelle sur la propriété d'autrui. Vous pouvez en trouver un en consultant la [liste des agrégateurs de SRC intéressés](#) sur le site Web du DOEE, ou vous pouvez ajouter votre nom à la [liste des propriétaires fonciers intéressés](#).

Qui puis-je contacter si j'ai des questions supplémentaires au sujet du programme, des critères d'admissibilité ou de l'atténuation des eaux pluviales approuvée ?

Vous pouvez contacter Matt Johnson à l'adresse CRIAC.Nonprofit@dc.gov ou (202) 741-0861.

FEUILLE DE TRAVAIL SUR L'ATTÉNUATION DES EAUX PLUVIALES : Calculez vos efforts d'atténuation des eaux pluviales à ce jour.

Utilisez cette section que si vous avez sélectionné l'option D à l'**ÉTAPE 5** pour votre plan d'atténuation.

Pour l'**option D**, cette feuille de travail n'est requise que pour les demandeurs qui ont précédemment installé des infrastructures vertes en dehors d'un programme du DOEE.

Infrastructures vertes	Date d'installation	Nombre installé	Drainage de la superficie imperméable vers les infrastructures vertes (en pieds carrés)	Superficie gérée avec atténuation des eaux pluviales (en pieds carrés)
Plantation d'arbres ¹			X 100	=
Baril de récupération d'eau de pluie ²			X 220	=
Jardin pluvial			X	=
Chaussée perméable			X	=
Toiture végétale			X	=
Autre ³ : _____			X	=
Atténuation totale des eaux pluviales (en pieds carrés) :				
Exigence d'atténuation minimale de 10 %	=	Nombre d'URE : _____	X 100	=
Zone non gérée = Exigence d'atténuation minimale de 10 % - Atténuation totale sur la propriété				=

si le nombre d'URE non gérées ≤ zéro = **vous avez répondu à l'exigence**

si le nombre d'URE non gérées > zéro = **vous n'avez PAS répondu à l'exigence**

1. Les plantations d'arbres et les barils de récupération d'eau de pluie utilisent une valeur par défaut pour la quantité de superficie imperméable gérée.

2. Si vous pensez que votre baril de récupération d'eau de pluie gère plus de 220 pieds carrés, vous pouvez remplir un [Calculateur de collecte d'eau de pluie simple](#).

3. Vous pouvez trouver d'autres pratiques d'infrastructures vertes admissibles dans notre [Guide de gestion des eaux pluviales](#).